

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

13 JUILLET 2016

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2016⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

—

(1) Voir Doc. n°304 (2015-2016) n°1 à 8.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par M. Bruno Lefebvre, Mme Véronique Salvi, Mme Christiane Vienne, M. Maurice Mottard et M. François Desquesnes | 3 |
|---|---|---|

1 Amendement n°1 déposé par M. Bruno Lefebvre, Mme Véronique Salvi, Mme Christiane Vienne, M. Maurice Mottard et M. François Desquesnes

est modifié comme suit :

En milliers d'euros

Le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2016

			Crédits ini- tiaux 2016		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er ajuste- ment	
DO	AB	PA	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
25	12.21	11	500	500			-500	-500	0	0
25	81.05	32	8.062	8.062			114	114	8.176	8.176
25	31.09	33	189	189			-84	-84	105	105
25	33.13	33	120	120			0	20	120	140
45	33.08	12	141	169	-6	-6	20	0	155	163

* *
*

A la Division Organique 25 « Audiovisuel et Multimédia », programme 1 « Initiatives et interventions diverses », l'AB 12.21.11 Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques est diminué de 500.000 euros en variation d'ajustement, en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

A la Division Organique 25, programme 3 « Radio et télévision », l'AB 81.05.32 RTBF - Soutien au projet TV5 est augmenté de 114.000 euros en variation d'ajustement, en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

A la Division Organique 25, programme 3, l'AB 31.09.33 Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision est diminué de 84.000 euros en variation d'ajustement, en crédit

d'engagement et en crédit de liquidation.

A la Division Organique 25, programme 3, l'AB 33.13.33 Subvention à la fédération des télévisions locales est augmenté de 20.000 euros en crédit de liquidation en variation d'ajustement.

A la Division Organique 45 « Recherche scientifique », programme 1 « Subventions ASBL ou assimilés », l'AB 33.08.12 Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques est augmenté de 20.000 euros en crédit d'engagement en variation d'ajustement.

Justification

Cet amendement vise à corriger une erreur technique suite à des mouvements apparaissant en colonne « Répartitions » alors qu'ils doivent être considérés comme des variations d'ajustement.